



Liquidation judiciaire et créanciers escrocs

Par **grivel**, le **26/09/2015** à **09:30**

Bonjour à tout le monde,
je vais déposer le bilan lundi.

Pendant mon activité, j'ai été escroqué par annuaire fr sarl qui su me faire signer un contrat en pensant que c'était les pages jaunes. Je n'ai jamais payer les factures ni relances, sur les conseils de mon comptable je ne les ai pas portées dans la comptabilité.

En 2014 j'ai déposé plainte, mais à ce jour je n'ai pas de nouvelles;

Dois je faire figurer ses factures impayées dans le dossier de liquidation? et dmandera t-il ses créances?

Pour info: le gérant d'annuaire fr sarl à été plusieurs fois condamné et aujourd'hui il se pourvoi en cassation.

Merci